

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Appliquer les consignes de sécurité incendie et d'évacuation de l'établissement.
- Savoir réagir face à un début d'incendie.
- Savoir utiliser l'ensemble des moyens de secours de l'établissement.
- Connaître les missions des équipiers de seconde intervention.
- Savoir-faire un compte rendu concis aux services de secours extérieurs.

Effectif : 12 STAGIAIRES MAXIMUM

CONTENU

THÉORIQUE

- Evaluation du groupe
- Connaissance des consignes de sécurité
- Risques spécifiques de l'établissement
- Diffusion d'une vidéo
- Rappel des procédures internes de l'établissement
- Conduite à tenir : alarme, extinction, évacuation
- Reconnaissance, choix et utilisation des différents moyens d'extinction
- Missions des ESI
- Positionnement dans la chaîne des secours
- Actions attendues avant, pendant et après l'arrivée des secours.
- Compte rendu des actions menées
- Choix des priorités
- Retours d'expériences
- Question / Réponses

TRAVAUX PRATIQUES

- Au cours de ces exercices, les stagiaires interviendront en équipe sur des situations correspondantes à un début de sinistre.
- Dans tous les cas, les personnes devront réagir rapidement : déclencher le processus d'alarme, mettre en sécurité les installations et utiliser les extincteurs*
- Les différents scénarios élaborés par le formateur
- Audition du signal sonore d'évacuation :
- Reconnaissances des différents moyens d'extinction
- Reconnaissance des itinéraires d'évacuation
- Identification des difficultés de parcours
- Reconnaissance du point de rassemblement
- Mise en œuvre des moyens d'extinction spécifiques de l'établissement

DEROULEMENT

Public : Tout PUBLIC

Durée : 2 à 4 heures

Effectifs : 10 stagiaires maximum

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Donner l'alerte rapidement
- Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu
- Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation
- Désigner le personnel, connaître leurs missions, les techniques et les consignes de sécurité

Obligations réglementaires : Code du travail - Art. R 4227-39 du code du travail : « les chefs d'entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout début d'incendie puisse être rapidement et effectivement combattu. Ces exercices et essais périodiques doivent avoir lieu tous les six mois. »

Obligations dans le secteur industriel : Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages : APSAD Règle R6.

Chapitre 4 : En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir deux EPI en moins d'une minute dans un secteur.

Chapitre 6 : Les équipiers de première intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

> Méthodes et moyens pédagogiques

- Supports audiovisuels
- Bac à feu écologique
- Différents types d'extincteurs

> **Organisation pédagogique** Inter-entreprise dans une salle adéquate mise à disposition par l'entreprise et à l'extérieur pour les exercices pratiques. Groupe de 4 à 10 personnes.

> **Durée** 4 heures à 6h (module évacuation 2h)

PROGRAMME DE FORMATION

➤ **Module incendie Partie théorique : 2 heures**

- Les missions de l'EPI
- La réglementation
- Les conséquences et les causes d'un incendie dans la société
- Le triangle du feu
- L'alerte et l'alarme
- Les modes de propagation du feu
- La différence entre un feu et un incendie (règle des 3 mn)
- Les classes de feu
- Les différents types d'extincteurs et leurs rôles
- L'effet des produits extincteurs sur un feu
- Les règles de sécurité sur les extincteurs
- Distance d'attaque du feu

Partie pratique : 2 heures

Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par une mise en situation extincteurs eau pulvérisée et Co2. Exercice des modes de propagation des fumées dans un local à l'aide d'un fumigène (si possible)

Module évacuation (optionnel) Partie théorique : 1 heure et Partie pratique : 1 heures

- Techniques d'évacuation par rapport aux bâtiments
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file et du chargé de sécurité
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise. Les fumées et l'homme



CA PRÉVENTION
FORMATIONS